

Documents à fournir

- Fiche d'inscription complétée.
- Livret de famille ou Extrait du registre des naissances (*mention des parents et des enfants*).
- Jugement de tutelle (*pour les enfant dont les parents légaux sont restés en France*).
- Dernier bulletin scolaire et décision de passage en classe supérieure ou décision d'orientation. Encours d'année d'année fournir un certificat de scolarité.
- Certificat de radiation (exeat) de l'établissement précédent (*original, pas de photocopie*).
- Copie des feuillets de vaccinations du carnet de santé.
- 1 photo d'identité (*préciser au verso : nom, prénom, date de naissance, classe*).
- Frais de 1^e inscription : **150 000 kmf (305€)** payables une seule fois durant la scolarité et **non remboursables**.

N.B. Les élèves non issus d'un établissement français public ou conventionné devront passer une épreuve de **test de positionnement ou d'admission avant** la rentrée.

FRAIS D'ECOLAGE EXIGIBLES D'AVANCE

Tarifs fixés par décision de l'Assemblée Générale des Parents d'Elèves du 19/01/2023.

Taux de chancellerie : 0,0020265 kmf pour 1€

Frais de scolarité pour les élèves comoriens et français

	Mensuel	Trimestre 1 sept-déc	Trimestre 2 janv-mars	Trimestre 3 avr-juin	Annuel	
▶ Maternelle	100 000 203	400 000 813	300 000 610	300 000 610	1 000 000 2 033	kmf €
▶ Élémentaire	112 000 228	448 000 911	336 000 683	336 000 683	1 120 000 2 277	kmf €
▶ Collège	142 000 289	568 000 1 155	426 000 866	426 000 866	1 420 000 2 886	kmf €
▶ Lycée	193 000 392	772 000 1 569	579 000 1 177	579 000 1 177	1 930 000 3 923	kmf €

Réduction sur les frais de scolarité

- Abattement pour famille nombreuse : 20% pour le 3^e enfant et 40% à partir du 4^e enfant (par ordre de l'état civil)
- Bourse versée aux enfants de nationalité française : renseignements au service comptabilité

ELEVES ETRANGERS (ni comoriens, ni français)

	Mensuel	Trimestre 1 sept-déc	Trimestre 2 janv-mars	Trimestre 3 avr-juin	Annuel	
▶ Maternelle	112 000 228	448 000 911	336 000 683	336 000 683	1 120 000 2 277	kmf €
▶ Élémentaire	128 000 260	512 000 1 041	384 000 781	384 000 781	1 280 000 2 602	kmf €
▶ Collège	158 000 321	632 000 1 285	474 000 963	474 000 963	1 580 000 3 212	kmf €
▶ Lycée	209 000 425	836 000 1 699	627 000 1 274	627 000 1 274	2 090 000 4 248	kmf €

- Abattement pour famille nombreuse : 20% pour le 3^e enfant et 40% à partir du 4^e enfant (par ordre de l'état civil)

